

Colombes, le 19 novembre 2014

## MISE A DISPOSITION D'UNE ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013

Arkema informe le public qu'une actualisation du Document de Référence 2013 a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 novembre 2014 sous le numéro D.14-0221-A01.

L'actualisation du Document de Référence intègre le rapport financier semestriel relatif au 1<sup>er</sup> semestre 2014 et présente le projet d'acquisition<sup>1</sup> du groupe Bostik et les éléments financiers pro forma préparés dans ce contexte.

L'actualisation du Document de Référence 2013 peut être consultée dans la rubrique Investisseurs, section Rapports annuels, du site internet de la Société ([www.finance.arkema.com](http://www.finance.arkema.com)) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Une version anglaise de l'actualisation du Document de Référence 2013 est également disponible sur le site internet du Groupe.

*Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, Arkema invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialité, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.*

### Contacts Investisseurs :

Sophie Fouillat	Tél. : +33 1 49 00 86 37	E-mail : <a href="mailto:sophie.fouillat@arkema.com">sophie.fouillat@arkema.com</a>
François Ruas	Tél. : +33 1 49 00 72 07	E-mail : <a href="mailto:francois.ruas@arkema.com">francois.ruas@arkema.com</a>

<sup>1</sup> Projet soumis au processus légal d'information – consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, de Bostik et de Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés